



Préavis réduit appliqué à mon cas?

Par **titody**, le **28/11/2011** à **08:00**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si la condition "nouvel emploi consécutif à la perte d'emploi" pour obtenir un préavis réduit de 1 mois s'applique à ma situation:
Mon compagnon, signataire du bail depuis 5 ans, a été en période de chômage de juin 2010 à septembre 2011, suite au non renouvellement d'un CDD. Il a retrouvé un emploi début septembre 2011 dans un autre département. Nous venons de trouver un nouveau logement dans ce département et souhaitons envoyer aujourd'hui la lettre de préavis pour notre logement actuel.
Sachant qu'il s'est écoulé 15 mois entre la perte d'emploi et le nouvel emploi, et encore 3 mois entre le nouvel emploi et le préavis, ces délais sont-ils compatibles avec le terme "consécutif"?
Et le non renouvellement d'un CDD est-il considéré comme "perte d'emploi"?
D'avance merci